



CONSEIL MUNICIPAL
15 DÉCEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-397

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

REPRESENTE(S) : Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à André BONET, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Fatima DAHINE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, M. Bernard REYES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

**Personnel Communal - Direction de la Culture - Recrutement du responsable du Festival
de Musique Sacrée**

M. François DUSSAUBAT expose :

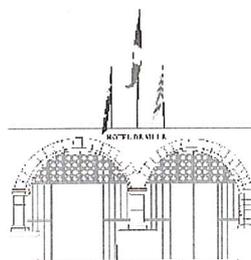
Mes chers collègues,

Par délibération en date du 29 mai 2019, le Conseil Municipal a acté la création d'un emploi permanent de responsable du Festival de Musique Sacrée.

Cet emploi a été pourvu par voie contractuelle pour une durée de 3 ans, avec une échéance prochaine.

Une déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion et une publicité auprès du CNFPT ont donc été effectuées pour le recrutement d'un agent relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à 1 recrutement contractuel pour une nouvelle durée de 3 ans, afin de pourvoir le poste de Responsable du Festival de Musique Sacrée.



En conséquence, nous vous proposons :

- 1) D'établir un contrat à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans, conformément aux dispositions de l'article L 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. Ce contrat sera établi sur la base du 4^{ème} échelon du grade d'attaché territorial (indice brut : 525 – indice majoré : 450) comprenant un régime indemnitaire (IFSE 4) au taux de 0,5106, l'indemnité de résidence, la prime Été/ Hiver telle que fixée par la délibération du 16 avril 2014 et le cas échéant, le supplément familial de traitement.
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.
- 3) De prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville sur la ligne budgétaire 64-111.

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

52 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20221215-166213-DFU
Accusé reçu le : 23 DEC. 2022
Affiché le : 23 DEC. 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire l'Adjoint délégué

